

Réunion du groupe de travail
Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau
Mercredi 22 avril 2026

Les comptes rendus de réunions, diaporamas et documents associés sont accessibles à tous sur le site internet de la C.L.E. : <http://www.bvoudon.fr/gestion-quantitative/projet-de-territoire-pour-la-gestion-de-l-eau>

Ordre du jour :

1. Validation du compte rendu de la précédente réunion du 3 décembre 2025
2. Présentation de la caractérisation des plans d'eau piscicoles par le Syndicat mixte pour le développement de l'aquaculture et de la pêche en Pays de la Loire (SMIDAP)
3. Présentation de ce qu'est un OUGC (organisme unique de gestion collective de l'irrigation) par la Chambre d'agriculture
4. Questions diverses

SYNTHESES ECHANGES

Deux présentations sont exposées lors de cette réunion :

La première porte sur : La présentation de la caractéristique des plans d'eau piscicole par le syndicat mixte pour le développement de l'aquaculture et de la pêche en pays de la Loire (SMIDAP). Les actions du syndicat depuis 20ans ainsi que les études sur les étangs piscicoles

La seconde partie porte sur : la présentation de ce qu'est un OUGC (organisme unique de gestion collective de l'irrigation) par la chambre d'agriculture. Eléments de contexte, règlementation, bilan des volumes prélevables ainsi que la suite de la démarche

La mise en place de cette OUGC sera soumise à enquête publique, il y aura une consultation des CLE. L'étude HMUC, l'étude socio-économique et les volumes prélevables seront les données d'entrée au dossier.

Les échanges se poursuivront lors de la prochaine réunion PTGE.

NOM Prénom	STRUCTURE	PRESENT	EXCUSE
AKPO Franck	Syndicat du Bassin de l'Oudon	X	
AMESTOY Elodie	CUMA		X
ANDRE Marc	DDT 49	X(visio)	
ANNONIER Claude	Syndicat d'Eau de l'Anjou		
AYRINHAC Sabine	Rives et eaux du sud-ouest – en charge du P.T.G.E.		
BALLE Pascal	Terrena	X	
BAPTISTA Nadège	Préfète de la Mayenne		
BLOT Mickaël	DREAL Pays de la Loire		
BOIZON Maxime	DREAL Pays de la Loire		
BONIOU Pascal	Agence de l'Eau Loire Bretagne		X
BOUE Philippe	BSP Environnement		
BOULEAU Mickaël	Responsable du service Eau et assainissement du Pays de Craon		
BOUTEILLER Bernard	Fédération de pêche 49		X
BRADANE Philippe	Pelé Agri Conseil		
BROWN Juliette	CIVAM		
BRUCHET Benoît	CUMA		
BRUNY Régine	Association Sauvegarde de l'Anjou	X	

NOM Prénom	STRUCTURE	PRESENT	EXCUSE
BUSSON Pauline	DREAL Pays de la Loire		
CHARDIN Virginie	DDPP 49/ESPAAP		
CHATARD Nicolas	Fédération pêche Maine et Loire		X
CHENAIS François-Jacques	DREAL Pays de la Loire		
CHENUT Romaric	Rives et eaux du sud ouest		
CLAVREUL Bruno	FRCIVAM Pays de la Loire		
COCHET Florian	Seenovia		
COHENDY Yoan	Anjou Maine Céréales		
COUPRIE Stéphanie	OFB DR Pays de la Loire		
DE LA RIVIERE Bertrand	Syndicat des exploitants de plans d'eau, de cours d'eau de la Mayenne, Sarthe	X	
DEGAND Jean	Association Mayenne Nature Environnement		
DELISEE Laurent	OFB Mayenne		
DEMEUSY Cyril	DDT Mayenne		
DERENNE Jean	CIVAM AD 49		
DOUSSET Laurent	DDT 49	X	
DUBOSCLARD Hervé	Syndicat du Bassin de l'Oudon	X(visio)	
DUCRU Gaëtane	Synd. Dép. de la propriété privée rurale de Maine et Loire		
FENEON Stéphanie	Fédération de pêche 49		X
FOURNIER Daniel	Association de sauvegarde des Moulins d'eau		
GANDON Jean-Claude	Filière Aquacole Pays de La Loire		
GAUDIN Guillaume	Filière Aquacole Pays de la Loire	X	
GIBAULT Jean-Marie	Agrial		
GILLES Pierrick	Syndicat du bassin de l'Oudon - Vice-président de la C.L.E.		
GRANGEARD François	OFB 49		
GRAVE Soana	DDT Mayenne	X	
GUICHARD Virginie	Chambre d'agriculture		
GUILBOT Brigitte	CCI Mayenne		
GUINAUDEAU Jean-Michel	UFC Que Choisir 53		

NOM Prénom	STRUCTURE	PRESENT	EXCUSE
GUIOULLIER Stéphane	Chambre d'agriculture	X(visio)	
HARDY Vincent	Région Pays de la Loire	X	
JOUFFLINEAU Antoine	CCI Mayenne		X
JULE Frédéric	Vitré Communauté		X
KERELLO Annick	Agence de l'Eau Loire-Bretagne		
KIENTZLER Anne	DRAAF		
LACROIX Aurélie	Syndicat d'eau de l'Anjou		
LALOI Gaëlle	Cer France		
LANGEVIN Michel	CCI 49	X(visio)	
LAUNAY PARIS Céline	CIVAM BIO 53		
LAYER Bernard	Chambre d'agriculture		
LEBRET Dominique	Fédération de pêche 53		
LECHAT Sylvie	Cer France	X	
LEGER Patrice	Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou	X(visio)	
LERIDON Maxime	Chambre d'Agriculture		
LEROYER Olivier	OFB 53	X	
LORTIE Elsa	Département Maine et Loire	X(visio)	
MARQUIÉ Magali	Rives et eaux du sud-ouest – en charge du P.T.G.E.		X
MASINSKI Damien	Conseil régional des Pays de la Loire		X
MAUSSION Didier	BSP Environnement		
MAUSSION Patricia	Conseil régional des Pays de la Loire		X
MERY Yoann	Coop ouest		
MICHEL Louis	Laval Agglo - Président de la C.L.E.	X	
MOREAU Philippe	Mayenne Nature Environnement	X(visio)	
MOSSET Alexandre	Anjou Bleu Communauté		X
PIAU Marie-Laure	Fédé pêche 53		
PERROIS Christelle	AS Maine et Loire		X
PERROIS Christian	Association BASE	X(visio)	

NOM Prénom	STRUCTURE	PRESENT	EXCUSE
PLESSIS Eric	Chambre agriculture des Pays de la Loire	X	
POULIN Nicolas	Cer France		X
REBILLARD Luc	Synd. Dép. de la propriété privée rurale de Mayenne		
RIBAUD Pascal	Filière Aquacole Pays de La Loire		
ROBERT Alexis	Conseil Départemental de la Mayenne	X	
ROBLIN Maëva	Département du Maine et Loire		
RONCIN Joël	Segré-en-Anjou Bleu - Vice-président C.L.E.	X	
ROUSSEZ Olivier	Ombree d'Anjou - Vice-président C.L.E.	X	
SEYEUX Vincent	CCI Mayenne		
THIREAU Jean-Charles	Syndicat des irrigants de la Mayenne	X	
TIELEGUINE Régine	Directrice du Syndicat du Bassin de l'Oudon - Animatrice C.L.E. et P.T.G.E.	X	
TISON Hervé	Dutertre		
TRINTIGNAC Pascal	SMIDAP	X	
VIDEAU Hélène	OFB		
	Communauté de communes Châteaubriant-Derval		X
BERCAULT Florent	Président Laval Agglomération		X

Monsieur Michel LOUIS annonce le démarrage de la séance.
Tour de table des participants.

1. VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 12/03/2025

Le compte rendu est validé.

Il est demandé où en sont les réponses aux remarques qui ont été faites sur le rapport de 2^e phase de l'étude HMUC ?

Madame Régine TIELEGUINE - Mme Marquié de Rives et Eaux du Sud-Ouest y travaille. Lorsque la nouvelle CLE sera formée, l'étude HMUC pourra être validée. Elle complète disant que l'étude socioéconomique ne sera lancée qu'après validation de l'étude HMUC.

Monsieur Pascal BALLE rappelle l'importance des résultats de ces études et des décisions qui en découleront pour l'activité économique.

Madame Soana GRAVE informe que le moratoire sur l'eau a été levé.

2. PRÉSENTATION DE LA CARACTÉRISTIQUE DES PLANS D'EAU PISCICOLE PAR LE SYNDICAT MIXTE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE ET DE LA PÊCHE EN PAYS DE LA LOIRE (SMIDAP)

Monsieur Pascal TRINTIGNAC prend la parole pour sa présentation. Il présente le SMIDAP, ces missions et actions. Sa présentation s'articule autour de trois volets :

2-1 Présentation du SMIDAP

2-2 Principales actions sur les étangs piscicoles depuis 20 ans

2-3 Etude sur les étangs piscicoles en pays de la Loire EPPAL

Monsieur Pascal TRINTIGNAC fait sa présentation. Cf. diaporama.

Monsieur Louis MICHEL demande la différence entre un plan d'eau et un étang.
Monsieur Pascal TRINTIGNAC – l'étang a été créé pour la production de poissons.

Monsieur Olivier ROUSSEZ demande pourquoi il y aurait des activités piscicoles dans certains étangs et pas d'autres ?

Monsieur Pascal TRINTIGNAC explique dans sa présentation qu'historiquement un étang voulait dire « barrer un thalweg ». On créait les étangs pour retenir les poissons.

Il en profite pour éclaircir la différence entre une mare et un étang : dans une mare il n'y a pas de poissons

La définition actuelle d'un étang piscicole et le fonctionnement. Cf. Diaporama.

Un intervenant demande si les étangs créent des stockages d'eau ?

Monsieur Pascal TRINTIGNAC répond non mais il y a une restitution de débit qui se fait.

Monsieur Olivier LEROYER précise que la vidange des plans d'eau ne crée pas d'eau.

Monsieur Louis MICHEL constate, s'il a bien compris, qu'il reste majoritairement des plans d'eau aujourd'hui, et très peu d'étangs piscicoles

Monsieur Marc ANDRE demande le rythme de vidange ? et également s'il y a eu un inventaire précis à l'ouvrage près, concernant les plans d'eau ?

Monsieur Pascal TRINTIGNAC - La vidange doit se faire régulièrement tous les 1 à 3 ans, la qualité de l'eau provient du fond du plan d'eau. Le mettre à l'air libre permet de restituer le phosphore et permet la minéralisation. C'est aussi intéressant d'un point de vue sanitaire.

Monsieur Olivier LEROYER rappelle que les propriétaires doivent respecter toute l'année un débit réservé. Le remplissage d'un plan d'eau vidangé peut avoir un impact lors des années sèches. Est-ce que ce qui entre dans le plan d'eau en ressort ?

Monsieur Pascal TRINTIGNAC - Des vidanges partielles sont conseillées pour les adapter en fonction des saisons. On peut avoir des exceptions pour des étangs piscicoles et attendre qu'il pleuve avant les remplissages. Le SMIDAP apporte des conseils mais ne contrôle pas ce que font les exploitants.

Monsieur Marc ANDRE demande comment s'harmonise ce fonctionnement avec le milieu ?

Monsieur Pascal TRINTIGNAC - Concernant la connexion au cours d'eau, beaucoup d'étangs sont des barrages, d'autres sont en dérivation. Il n'existe pas de caissons étanches, il y a donc des phénomènes de percolation, notamment sur schistes. Il est difficile de savoir où va l'eau. Il y a aussi des fuites. Il y a sûrement un peu plus de perte, en plus des évaporations, mais en fonction du type de système de vidange, ce qui entre devra pouvoir être restitué.

Madame Régine BRUNY demande si concernant les pesticides et autres pollutions on a connaissance de l'abattement en cas de vidange ?

Monsieur Pascal TRINTIGNAC - François LE COR de l'université de Lorraine a travaillé sur les étangs piscicoles¹. Grâce à la vidange, le phosphore devient disponible pour le phytoplancton.

Monsieur Bertrand de la RIVIERE demande l'impact du réchauffement de l'eau lors des vidanges.

Monsieur Pascal TRINTIGNAC - Concernant la question de réchauffement, lorsque vous êtes sur un plan d'eau à écoulement temporaire l'impact peut être de 1 à 2 degrés mais l'impact n'est pas à l'échelle du cours d'eau, uniquement sur 10 mètres à 1 kilomètre. Certains systèmes

¹ Journal of Environmental Management 169 (2016) 261-271

permettent de réduire ces impacts comme des surverses ombragés, la restitution de l'eau par le fond ou bien d'autres solutions. L'impact peut aussi être en hiver avec des températures basses.

Monsieur Olivier LEROYER précise que le réchauffement à l'aval du plan d'eau peut faire disparaître une espèce sensible.

Monsieur Alexis ROBERT – Vous illustrez la diversité biologique des plans d'eau par les macrophytes. Alors que l'état des eaux est déclassé par les macrophytes, notamment sur les plans d'eau, et c'est considéré comme une pression. Est-ce les macrophytes qu'on a dans les plans d'eau sont les mêmes que dans les cours d'eau ?

Monsieur Pascal TRINTIGNAC - Vous pouvez retrouver des espèces spécifiques des cours d'eau et des espèces spécifiques des étangs. Il faudrait donc regarder de près.

Monsieur Bertrand de la RIVIERE – L'étang en tête de bassin versant créer une zone humide périphérique naturellement. Il participe donc à alimenter le cours d'eau en période d'étiages ?

Monsieur Pascal TRINTIGNAC – le terme « zone humide associée » n'est pas le bon terme. C'est un tout car c'est le même écosystème. Il y a souvent un décalage entre le maintien du bien-être du poisson et la restitution. Cela dépend des cas.

Monsieur Stéphane GUIOULLIER – Est-ce qu'il y a une dynamique sur le territoire pour le développement de l'aquaculture en étangs ? La formation piscicole est-elle suffisante ?

Monsieur Pascal TRINTIGNAC – C'est compliqué, il y a pourtant un réel potentiel, pour revenir à la production de poissons pour l'alimentation humaine. On reste sur une exploitation extensive.

On essaie via les activités régionales de compléter ces formations à travers plusieurs solutions de revalorisation de la filière, de formation de jeunes.

Monsieur Guillaume GAUDIN indique qu'une formation est développée au lycée agricole de Château-Gontier-sur-Mayenne. 16 jeunes sont formés par an, ils viennent de différentes régions. Ils peuvent ensuite se diriger vers d'autres domaines de l'aquaculture, pas uniquement l'exploitation d'étangs.

Monsieur Louis MICHEL propose de clore les discussions et de passer au sujet suivant.

3. PRÉSENTATION DE CE QU'EST UN OUGC (ORGANISME UNIQUE DE GESTION COLLECTIVE DE L'IRRIGATION) PAR LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Monsieur Eric PLESSIS démarre sa présentation axée sur :

La gestion collective de l'irrigation : une décision des acteurs du territoire

- **Pourquoi une gestion collective : éléments de contexte, réglementation, bilan des volumes prélevables.**
- **Ce que la gestion collective implique (modalités, engagements, calendrier)**
- **Les prochaines étapes de la démarche**

Monsieur Éric PLESSIS fait sa présentation. Cf diaporama.

Monsieur Alexis ROBERT demande la modification du schéma figurant au diaporama : la nappe sur le bassin de l'Oudon alimente le cours d'eau, pas l'inverse.

Monsieur Éric PLESSIS apportera la correction.

Madame Régine BRUNY - L'irrigant qui n'est pas connu, comment procède t'il puisqu'il n'a pas de volume prélevable ?

Monsieur Éric PLESSIS - Pour la partie ouvrage il se rapprochera de la DDT pour obtenir les autorisations Pour le prélèvement il faudra qu'il se rapproche de l'OUGC car il y aura une autorisation de prélèvement globale pour l'ensemble des irrigants. On pourra vérifier sa demande et l'intégrer si possible.

Madame Régine BRUNY - Par rapport à l'OUGC Authion, qui existe depuis quelques années, est ce qu'il y a des différences ?

Monsieur Éric PLESSIS - Le Bassin de l'Authion est différent hydro géologiquement ou structurellement des autres bassins. Le bassin de l'Authion est alimenté par la Loire et fonctionne sur des canaux, il n'y a quasiment pas d'irrigation à partir de plans d'eau. La disponibilité se fait sur la base de canaux collectifs à plusieurs irrigants ainsi que de forages, alors que dans notre cas actuel on travaille sur des plans d'eau individuels.

Le bassin versant de l'Hyrôme est plus similaire.

Un intervenant demande si l'OUGC est interdépartementale ? Il demande s'il y a des irrigants sur les parcelles situées en 44 et en 35 ?

Monsieur Éric PLESSIS - Pas à notre connaissance. On n'a pas défini d'irrigants dans le bassin de l'Oudon sur ces départements.

Monsieur Louis MICHEL précise que ce sont bien les représentants de la CLE (commission locale de l'eau) qui continueront à être les interlocuteurs de l'OUGC et non le Syndicat du Bassin de l'Oudon.

Monsieur Éric PLESSIS - Oui effectivement ce sera la structure qui gère le SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) donc la CLE.

Monsieur Louis MICHEL demande si Monsieur Stéphane GUIOULLIER a des remarques à ajouter à la présentation de Monsieur PLESSIS ?

Monsieur Stéphane GUIOULLIER précise les ambitions de cette OUGC. Il s'agit de mobiliser les irrigants, de pouvoir les structurer, avec pour objectif de sécuriser les exploitations par l'irrigation. , Il faut pouvoir répartir les volumes et donner accès à l'irrigation à d'autres agriculteurs.

Madame Régine BRUNY – Les prélèvements doivent aussi être en lien avec la capacité des milieux à fournir de l'eau.

Vous avez précisé dans votre présentation que vous allez mener une campagne d'irrigation dès 2029 avec une gestion mandataire. Sur quel cadre on s'appuie puisque l'OUGC est prévue pour 2031 ?

Monsieur Éric PLESSIS - Il y a un cadre et un arrêté préfectoral qui est délivré en cas de gestion mandataire, qui est temporaire sur l'année.

Madame Régine BRUNY - Ce sera qui le mandataire ?

Monsieur Éric PLESSIS - Ce sera la chambre, donc il y aura une première phase où la chambre sera mandataire avant qu'elle ne devienne OUGC.

Madame Régine BRUNY - Pourquoi ne pouvez-vous pas attendre 2031 ? Pourquoi choisir de passer en 2029 par structure mandataire ?

Monsieur Éric PLESSIS - Cela se fait ; Sur tous les OUGC qui ont été mis en place que ce soit sur la Sarthe aval et autres, ils sont tous passés par une gestion mandataire.

Madame Régine BRUNY - Vous avez précisé qu'il y aura un COTECH CODOR² qui donnera un avis sur les arbitrages en dehors du règlement intérieur de l'OUGC. Je ne comprends pas l'intérêt de se donner un règlement intérieur si on ne le suit pas.

Monsieur Éric PLESSIS répond que c'est un exemple d'organisation, pas nécessairement ce qui sera fait sur l'Oudon. La partie gouvernance reste à travailler, il n'a pas tous les détails du fonctionnement des COTECH et CODOR.

Monsieur Olivier LEROYER - Vous avez indiqué que 50% des volumes prélevés sont connus, il faudrait arriver à 100%. Certains ouvrages ne disposent pas d'autorisation ou de déclaration Loi sur l'eau Il paraît difficilement envisageable d'entériner des prélèvements si les ouvrages ne sont pas réguliers.

Vous avez présenté une carte où on voit tous les points de prélèvement répartis sur l'ensemble du territoire mais on n'a pas d'illustration des volumes prélevés d'un bassin par rapport à un autre. La question est de savoir comment est-ce qu'on gère cette demande ? et quelle est sa répartition géographique ?

Monsieur Éric PLESSIS répond qu'il sera probablement compliqué d'arriver à une régularisation à 100%. Il s'agit de l'état de nos connaissances actuelles. Cela fera d'ailleurs l'objet des groupes de travail qu'on fera avec l'Etat pour voir comment améliorer les règles de régularisations éventuelles ou de déconnexions des plans d'eau éventuelles.

Monsieur Olivier LEROYER – il faudra du temps, et aussi à l'administration.

Monsieur Olivier ROUSSEZ - Est-il obligatoire de passer par l'organisme collectif ? Personne ne pourra plus faire de démarche individuelle auprès de l'administration ? Ma deuxième question est de savoir si vous souhaitez maintenir la SAU actuellement irriguée ? ou est-ce que vous voulez développer l'irrigation pour compenser le réchauffement climatique ?

Monsieur Éric PLESSIS répond que les demandes individuelles ne seront plus possibles. Le volume global pour l'irrigation sera autorisé par l'administration et réparti individuellement par l'OUGC.

Pour ce qui est du maintien ou du développement de l'irrigation, si on reste dans le volume autorisé cela peut conduire à une baisse de production avec le changement climatique, mais

² Comité technique ; comité d'orientation

c'est à la profession de répondre. L'idée est de maintenir l'activité agricole dans le respect du milieu naturel.

Monsieur Joël RONCIN s'interroge sur une stratégie collective avec des plans d'eau individuels répartis sur le territoire. Est-ce que l'OUGC pourra gérer de futures réserves pour compenser les prélèvements dans les rivières ? Est-ce que c'est l'OUGC qui mettra en place un système de stockage collectif ?

Monsieur Pascal BALLE – l'OUGC se met en place. Les enjeux et les questions issues de l'étude HMUC et du PTGE restent posés. Ce n'est pas aux instances de l'OUGC d'y répondre mais aux instances de l'HMUC et du PTGE. Chacun doit prendre sa part de responsabilité dans les décisions qui seront prises.

Monsieur Marc ANDRE – il faut garder en tête que le SAGE est en cours de révision. Il joue un rôle important, également dans la gestion quantitative de l'eau. La mise en place de l'OUGC est une vraie opportunité et complémentaire. Il est confiant pour la suite du processus, on devrait arriver dans le même temps que l'OUGC pour établir les règles de gestion quantitative dans le SAGE.

Monsieur Olivier LEROYER rappelle qu'il faut éviter d'assécher les sols pour limiter les besoins en prélèvements.

Madame Annick KERELLO – Il y a d'autres actions possibles que l'irrigation pour converger vers les volumes prélevables. Elle constate que la Chambre d'agriculture n'a pas déposé la mise en œuvre de ces autres actions dans le cadre de l'accord de territoire « eau ».

La Chambre d'agriculture a fait une présentation courant février/mars aux irrigants. Pouvez-vous nous indiquer comment les agriculteurs ont perçu cette gestion collective ?

Monsieur Éric PLESSIS - Cela a plutôt été positif, il y avait peu de participants à Craon, plus à Segré. Ce qui est ressorti de cette présentation est qu'ils sont unanimes sur le fait de s'associer pour une meilleure gestion. Concernant le plan d'actions on en échange prochainement, il faut s'inscrire le plus tôt possible dans l'accord de territoire « eau ». Il y a probablement un problème de temporalité.

Madame Régine TIELEGUINE rappelle que l'étude HMUC n'est pas validée, et que l'étude socioéconomique n'est pas démarrée. À ce stade les actions du PTGE ne pourraient pas se mettre en place, ou du moins le programme d'actions n'est pas établi. La consultation du groupe PTGE sur l'opportunité de mettre en place un OUGC intervient à quel moment ? La CLE va remettre un avis à quel moment ? Est-ce que pour remettre un avis l'étude HMUC doit être validée ? ou le PTGE ?

Monsieur Louis MICHEL donne l'exemple de l'OUGC Sarthe amont. L'avis de la CLE est sollicité chaque année et remis au CODERST³.

Mme Soana GRAVE précise que dans ce cas c'est une consultation sur les plans annuels d'irrigation établis par l'OUGC.

La mise en place de l'OUGC est soumise à enquête publique, il y a donc une consultation des CLE. L'étude HMUC, l'étude socio-économique et les volumes prélevables sont des données

³ [Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques](#)

d'entrée qui doivent figurer au dossier. L'arrêté de la préfète de bassin doit également figurer au moment du dépôt du dossier d'autorisation dans 3 ans.

Monsieur Marc ANDRE précise que la consultation de la CLE est prévue dès le dépôt de candidature de la Chambre d'agriculture pour devenir OUGC.

Monsieur Louis MICHEL remercie les intervenants pour leurs présentations, il clôt la réunion à 12h20 et invite les participants à partager le verre de l'amitié.

Il précise qu'il a animé avec plaisir la CLE Oudon pendant 12 ans, qu'il se retire du bassin l'Oudon mais qu'il va poursuivre ses activités pour l'eau sur le bassin de la Mayenne.